



COALITION POUR DES
multinationales
responsables

Initiative
multinationales
responsables

oui!

Rétrospective
2021

Préambule	01
Nos objectifs	02
Activités en 2021	04
Évolutions actuelles	06
La Coalition	07
Organisations membres	
Comité	
Secrétariat	
Comptes	10
Dépenses	
Recettes	
Vérification des comptes	
Scandales actuels	12
Perspectives pour 2022	16

ENSEMBLE, NOUS POURSUIVONS LA MOBILISATION

Pendant plus de 6 ans, nous nous sommes engagé·e·s pour l'initiative pour des multinationales responsables, qui a été soumise au vote le 29 novembre 2020. Plus de 130 organisations ainsi que des milliers de bénévoles, des politicien·ne·s de tous les partis, des paroisses et des entrepreneuses et entrepreneurs se sont unis dans une campagne sans précédent et ont dit haut et fort que les multinationales devaient respecter les droits humains et répondre des dommages qu'elles causaient.

Ce message a convaincu la majorité des citoyen·ne·s, mais pas celle des cantons, c'est pourquoi le projet a malheureusement échoué. Ce fut une amère défaite pour bon nombre d'entre nous, mais la majorité populaire obtenue représente également un événement historique, sur lequel nous pouvons nous baser pour la suite.

Ainsi, l'année 2021 a été placée sous le signe d'un processus de transition : de la campagne de votation, nous sommes passés à un travail en continu pour obtenir une loi sur la responsabilité des multinationales. Grâce à grand crowdfunding, nous avons pu assurer la poursuite du financement de notre campagne et planifier ensemble les objectifs à atteindre ces prochaines années.

Nous vous remercions vivement de continuer à jouer un rôle aussi important dans notre mouvement.



Rahel Ruch

Directrice de la Coalition
pour des multinationales responsables

POURQUOI LA COALITION POUR DES MULTINATIONALES RESPONSABLES EST-ELLE NÉCESSAIRE ?

Peu de temps après la votation sur l'initiative pour des multinationales responsables, un processus de réflexion stratégique a commencé au sein de notre coalition, composée d'organisations de défense des droits humains et de l'environnement ainsi que d'œuvres d'entraide. Les discussions ont montré que la coalition et son secrétariat, qui étaient à l'origine de l'initiative, restaient nécessaires si l'on voulait poursuivre la campagne pour une loi suisse efficace sur la responsabilité des multinationales et profiter des savoir-faire acquis. En juin 2021, nous avons défini des statuts et une série d'objectifs pour une nouvelle association, la « Coalition pour des multinationales responsables » :

#1 Nous nous engageons pour une loi efficace sur la responsabilité des multinationales en Suisse

Beaucoup de pays européens possèdent déjà une réglementation qui oblige les multinationales à respecter les droits humains et les standards environnementaux internationaux dans le cadre

de leurs activités commerciales à l'étranger. De plus, au printemps 2022, l'UE présentera un projet de loi sur la responsabilité des multinationales qui s'appliquera dans tous les Etats membres.

« Beaucoup de pays européens possèdent déjà une réglementation. A présent, la Suisse doit elle aussi se doter d'une loi sur la responsabilité des multinationales. »

Durant la campagne de votation de 2020, la conseillère fédérale Karin Keller-Sutter n'a cessé de marteler que le Conseil fédéral souhaitait une procédure « coordonnée au niveau international ». Dès que l'UE aura édicté une loi, il n'y aura donc plus d'excuse possible. Mais nous savons bien que, sans pression politique de notre part, le lobby des multinationales au sein du Parlement continuera d'empêcher que la Suisse ne suive le mouvement en matière de responsabilité des multinationales.

#2 Examiner les conséquences du contre-projet alibi

La manœuvre est inédite : à la suite de l'intervention inattendue de la conseillère fédérale Karin Keller-Sutter, appuyée par le lobby des multinationales, le Parlement a adopté un contre-projet alibi pour combattre l'initiative pour des multinationales responsables et embrouiller les citoyen-ne-s. Ce contre-projet ne fait qu'inciter les multinationales à produire chaque année de nouvelles brochures sur papier glacé. Quelques rares entreprises devront exercer un devoir de diligence dans deux domaines définis de manière arbitraire : le travail des enfants et les minéraux de conflit, mais rien n'est prévu pour contrôler qu'elles se conforment à cette exigence.

Pour qu'une loi sur la responsabilité des multinationales devienne une réalité en Suisse, il s'agira pour nous, et cela dès que la première série de brochures sur papier glacé aura été publiée en 2024, de montrer en quoi le contre-projet alibi n'apporte pas les changements nécessaires.

#3 Documenter les cas de violations des droits humains et mettre les multinationales face à leurs responsabilités

Pendant la campagne de votation de 2021, diverses enquêtes nous ont permis de démontrer pourquoi des règles efficaces pour les multinationales

sont nécessaires. Par exemple, en collaboration avec des partenaires locaux et internationaux, nous avons révélé au public suisse que Holcim empoisonne la population du village d'Ewekoro (Nigeria) aux particules fines et que la mine de charbon exploitée par Glencore en Colombie pollue une rivière.

Comme l'initiative pour des multinationales responsables a été rejetée, les personnes touchées sont laissées à elles-mêmes. Nous souhaitons rester en contact avec ces dernières et poursuivre le combat pour la justice. Pour ce faire, nous devons continuer à exercer une pression sur les multinationales concernées en Suisse également..

#4 Mettre en réseau les ONG et préserver un savoir-faire

Beaucoup d'ONG sont confrontées dans leur travail à des multinationales dont le siège se trouve en Suisse, soit parce que ces organisations mènent des projets de développement dans des régions où des multinationales suisses exercent une activité, soit parce qu'elles sont présentes dans un pays du Sud global pour y défendre des personnes dont les droits humains sont bafoués par une multinationale établie en Suisse. La Coalition pour des multinationales responsables a pour tâches d'établir un lien entre ces différents cas et de faire avancer le travail politique en faveur d'un loi efficace sur la responsabilité des multinationales.

ALLÈGEMENT DU CONTRE-PROJET ALIBI

Après que l'initiative pour des multinationales responsables ait échoué à obtenir la majorité des cantons, il était clair que le contre-projet alibi de la conseillère fédérale Keller-Sutter allait entrer en vigueur. En revanche, nous n'avions pas prévu que la conseillère fédérale allait encore affaiblir ce contre-projet, déjà faible, par voie d'ordonnance.

Pour rappel : le contre-projet alibi n'apporte aucune amélioration réelle. Au contraire, il ne fait qu'inciter les multinationales à produire davantage de brochures sur papier glacé. Aucune sanction n'est prévue dans le cas où une multinationale violerait les droits humains ou détruirait l'environnement. Dans l'ordonnance d'application, la conseillère fédérale Keller-Sutter n'a pas exploité l'étroite marge de manœuvre dont elle disposait ; au contraire, elle a introduit de nouvelles dérogations pour les multinationales.

Allègements concrets introduits par la conseillère fédérale Keller-Sutter dans le contre-projet alibi :

1. S'il n'y a pas de « soupçon fondé » de travail des enfants dans la chaîne d'approvisionnement d'une multinationale, celle-ci peut tout simplement renoncer à accomplir son devoir de diligence raisonnable. C'est une véritable incitation à détourner le regard, afin de ne jamais trouver de tels « soupçons fondés ».
2. L'ordonnance est catégorique : toutes les PME sont exclues des obligations (réduites) prévues en matière de travail des enfants, alors lors que la loi ne prévoyait que des exceptions sous certaines conditions. Ainsi, une entreprise de 100 collaboratrices et collaborateurs active dans le cacao, secteur problématique, n'a pas à se soucier du travail des enfants.
3. Dans le domaine des minerais de conflit, l'ordonnance prévoit des seuils si élevés que le secteur aurifère lui-même critique la mesure, jugée trop laxiste. Ainsi, une partie importante des minerais de conflit importés en Suisse ne sera pas soumise au devoir de diligence.

Plus de 40 ONG et 20 000 particuliers ont réagi par une réponse critique à la consultation sur l'ordonnance du Conseil fédéral. La conseillère fédérale a malheureusement ignoré ces critiques et, dans l'ordonnance finalement adoptée, n'a pratiquement rien changé aux points qui posaient problème. Grâce au soutien de notre mouvement, nous avons pu révéler ce scandale dans tous les grands quotidiens en mentionnant les noms des personnalités qui nous soutiennent (voir photo ci-contre).

Crowdfunding : 5500 personnes soutiennent la poursuite de nos activités Fin avril 2021, nous avons lancé un crowdfunding dans l'objectif de trouver au moins 5000 personnes prêtes à faire un don pour assurer le financement de la Coalition pour des multinationales responsables. Après peu de temps, quelque 5500 personnes avaient déjà répondu favorablement, nous permettant ainsi de poursuivre notre travail de campagne en faveur d'une loi efficace sur la responsabilité des multinationales. Beaucoup de ces sympathisant-e-s se sont engagé-e-s à nous verser un montant fixe chaque année, c'est pourquoi nous pouvons désormais planifier nos finances à long terme.

Réactivation de notre réseau parlementaire

Pendant la session d'été 2021, pour la première fois depuis la votation de 2020, nous avons conduit une rencontre avec le réseau parlementaire « Entreprises et droits humains », qui regroupe des député-e-s du Conseil national et du Conseil des États issu-e-s du Centre, du PEV, des Verts libéraux, des Vert-e-s et du PS. Depuis, une rencontre a lieu à chaque session et permet aux parlementaires de s'informer sur les évolutions actuelles et discuter des approches possibles au niveau législatif. Dans le courant de la session d'hiver 2021, le groupe a déposé au total quatre interpellations relatives aux lacunes du contre-projet alibi et aux développements juridiques internationaux en la matière.



DE BONNES NOUVELLES D'ALLEMAGNE ET DE NORVÈGE

6 mois après la votation populaire en Suisse, deux pays d'Europe ont suivi l'exemple de la France en adoptant leurs propres lois sur la responsabilité des multinationales. À l'été 2021, le Bundestag allemand a adopté une loi sur le devoir de diligence dans les chaînes d'approvisionnement, qui entrera en vigueur en 2023. En plus d'imposer un devoir de diligence étendu tout au long de la chaîne d'approvisionnement, la nouvelle législation instaure une autorité de surveillance pour contrôler que la loi est respectée par les multinationales et infliger de lourdes amendes en cas d'infractions. Par ailleurs, à partir d'un certain montant d'amende, une exclusion des marchés publics pourra être prononcée. Dans un premier temps, la loi s'appliquera aux multinationales allemandes et aux filiales de multinationales étrangères ayant au moins 3000 salarié.e-s sur le territoire national. Dès 2024, ce seuil passera à 1000 salarié.e-s.

La Norvège a adopté à l'été 2021 le Transparency Act, qui entrera en vigueur le 1er juillet 2022. La nouvelle loi prévoit un devoir de vigilance en matière de droits humains et de conditions de travail, par exemple la garantie d'un salaire digne, tout au long de la chaîne d'approvisionnement. La loi s'appliquera aux entreprises à partir de 50 employés et sera appliquée par une autorité de protection des consommatrices et consommateurs habilitée à infliger des amendes et à prononcer des injonctions.



Norvège, 2019 : l'organisation faitières des entreprises Virke et l'association Etisk handel Norge promeuvent ensemble le projet de loi.

(Source : Etisk handel Norge.)



Le ministre fédéral Gerd Müller (CSU) annonce l'adoption de la loi allemande.

LA COALITION

Plus de 75 organisations de la société civile sont membres de l'association « Coalition pour des multinationales responsables ». Elles versent une cotisation annuelle, élisent le comité de l'association et participent aux différents groupes de travail de la coalition.

Le comité de l'association est composé pour moitié de représentant.e-s des organisations membres et pour moitié de personnalités indépendantes. Le comité se réunit chaque trimestre avec la direction du secrétariat.

Le secrétariat est composé d'une petite équipe qui travaille sur la campagne. Il est dirigé par la Directrice Rahel Ruch (politique) ainsi que Seraina Patzen (recherches & finances) et Oliver Heimgartner (communication), membres de la direction.

PLUS DE 75 ORGANISATIONS MEMBRES



COMITÉ



Dick Marty
Ancien conseiller
aux Etats PLR



Dominique de Buman
Ancien conseiller
national Le Centre



Chantal Peyer
Pain pour le
prochain



Dietrich Pestalozzi
Entrepreneur



Annina Aeberli
Bruno Manser Fonds



Isabelle Bamert
Experte communication
et campagne



Sylvia Valentin
terre des hommes
suisse



Laurent Matile
Alliance Sud

SECRÉTARIAT



Rahel Ruch
Directrice

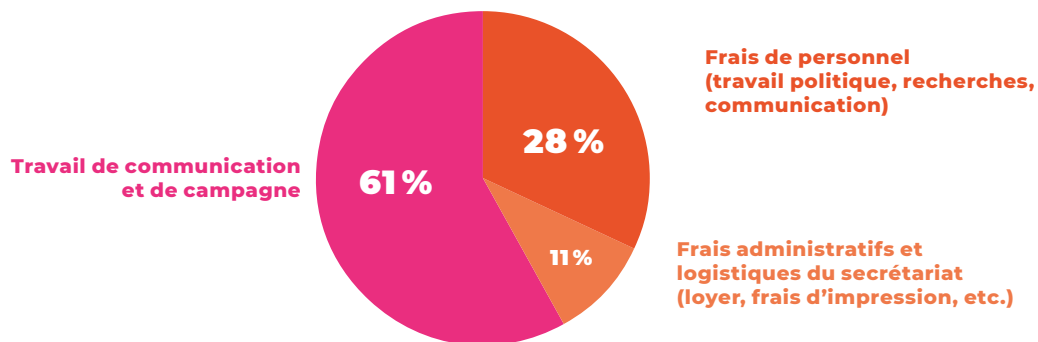


Oliver Heimgartner
Responsable
communication



Seraina Patzen
Responsable
recherches et finances

DÉPENSES



Comme cela est courant dans le travail politique, environ un quart des dépenses a été consacré en 2021 aux frais de personnel. Il est important que le secrétariat dispose de ressources suffisantes et du savoir-faire nécessaire pour le travail politique, de campagne et de communication. Ainsi, la Coalition pour des multinationales responsables n'est pas dépendante des prestations coûteuses d'agences externes. 61 % des dépenses ont été consacrées au travail de campagne et de communication sur le thème de la responsabilité des multinationales, à savoir l'organisation de conférences et événements d'information, l'envoi de lettres et brochures, l'impression d'affiches ou la diffusion d'informations sur Internet.

Le lobby des multinationales ne doit pas avoir l'avantage en matière d'information

La Coalition pour des multinationales responsables s'engage pour la plus grande transparence possible. Pour des raisons tactiques, nous n'avons cependant pas publié notre budget de campagne lors de la campagne de votation de 2020, ceci car le lobby des multinationales, qui dispose de moyens nettement plus importants, n'a pas non plus publié son budget. Si seule une partie communique de façon transparente sur ses moyens dans le cadre d'une campagne de votation, cela introduit une inégalité

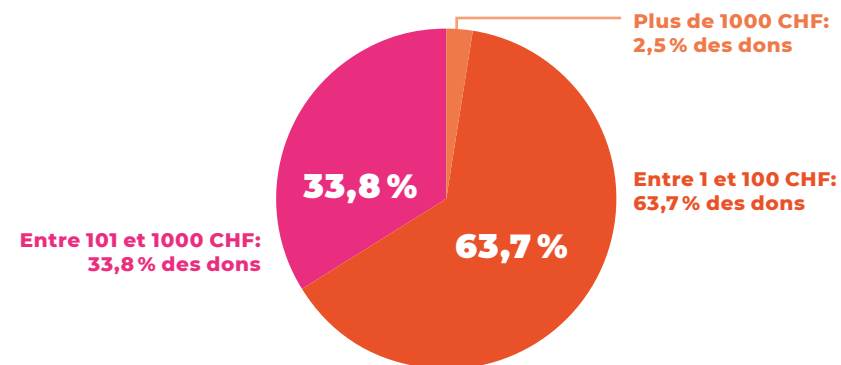
et les rapports de force sont déformés dans la perception publique.

Tant qu'il n'y aura pas de règles obligeant toutes les parties à s'engager à la transparence de la même manière, notre coalition continuera à ne pas publier d'informations détaillées sur son budget. De notre point de vue, il ne serait pas judicieux de donner au lobby des multinationales un longueur d'avance en matière d'information concernant la force de notre mouvement.

RECETTES

La Coalition pour des multinationales responsables est financée exclusivement par les cotisations des organisations membres et les dons de particuliers. Selon leur taille, les organisations membres versent entre 50 et 6000 francs par an. Sans le généreux soutien de particuliers, il serait impossible de poursuivre la campagne sous la forme actuelle.

Composition des dons



Le graphique ci-dessus montre que la majorité des dons à la Coalition pour des multinationales responsables provient de particuliers et qu'il n'y a que très peu de dons de plus de 1000 CHF. Le don le plus élevé atteint 20 000 CHF.

Pratiquement tout les dons reçus proviennent de Suisse, seuls 5549 CHF ont été versés de l'étranger.

VÉRIFICATION DES COMPTES

Nos comptes sont vérifiés par un organe de révision indépendant (Treuhand Lehmann AG) et sont soumis, avec le budget, à nos organisations membres lors de l'assemblée générale annuelle.

LE NOUVEAU CEO DE GLENCORE VEUT EXTRAIRE ENCORE PLUS DE CHARBON

Depuis début juin 2021, Glencore a un nouveau CEO : Gary Nagle, successeur du controversé Ivan Glasenberg, qui dirigeait le groupe depuis près de 20 ans. Avant son entrée en fonction, Nagle était déjà directeur de la branche charbon de Glencore. Comme on pouvait s'y attendre, Glencore a annoncé peu de temps après la nomination du nouveau CEO son intention d'intensifier massivement sa participation dans la mine de charbon colombienne El Cerrejón, elle aussi controversée.

La raison en est simple : en 2021, le prix du charbon est monté en flèche, et une intensification de ses activités permettra à la multinationale d'augmenter largement ses profits. Cette course au profit au détriment des êtres humains et de l'environnement rapportera d'ailleurs gros au nouveau CEO lui-même : son salaire atteint jusqu'à 1 million de dollars par mois.

L'extraction du charbon est non seulement terriblement nocive pour le climat, mais elle a aussi des conséquences désastreuses sur les populations et l'environnement au niveau local. Ainsi,

les habitant·e·s s'opposent depuis des années à la présence de la mine, qui pollue à la fois l'eau et les sols. L'extension de la mine a contraint plusieurs communautés à quitter leurs villages. Quant aux riverain·e·s, ils sont fréquemment atteints de troubles cardiovasculaires et pulmonaires, sans compter que les particules fines libérées par l'extraction du charbon augmentent le risque de cancer.

Quand Glencore a annoncé l'intensification de ses activités dans le secteur du charbon, nous avons décidé d'adresser une lettre ouverte au nouveau CEO Gary Nagle, signée par 27 000 personnes. Nous y demandons que la multinationale cesse de développer ses activités d'extraction du charbon, nocives pour le climat, et qu'elle prenne enfin des mesures pour mettre un terme à l'empoisonnement de la population et à la destruction de l'environnement en Colombie. Hélas, à ce jour rien n'a encore été entrepris dans ce sens.



Cette affiche nous a permis de révéler les intentions de Glencore.

SCANDALE INQUIÉTANT AUTOUR D'UN PESTICIDE DE SYNGENTA

En mars 2021, l'émission Rundschau de la SRF ainsi que la RTS ont fait état d'une enquête accablante menée par notre organisation membre Public Eye au sujet d'un pesticide hautement toxique de Syngenta : le paraquat. Des dizaines de milliers d'adultes et d'enfants sont déjà morts à cause de ce pesticide toxique, selon des estimations. En effet, une cuillerée suffit à tuer, et il n'y a pas d'antidote. Le pesticide est donc interdit depuis longtemps en Suisse, mais Syngenta continue à le vendre dans des pays en voie de développement.

Selon la RTS, des centaines de documents internes révèlent que Syngenta et ses prédécesseurs s'accommodaient de ces décès depuis des décennies : dès 1990 au moins, la multinationale savait que la concentration d'émétique (un agent vomitif) dans le paraquat était

bien trop faible pour prévenir les décès accidentels ou les suicides par ingestion du pesticide. Pour réduire le danger du pesticide, il faudrait augmenter la dose d'émétique, diluer le produit, ou remplacer le pesticide liquide par des granulés solides. Mais Syngenta s'y est refusée jusqu'à aujourd'hui, pour des questions uniquement liées au rendement.

Pire encore, la multinationale a apparemment utilisé des informations fausses sur l'efficacité supposée de la faible concentration d'émétique pour faire croire aux autorités de surveillance que son produit était plus sûr que celui de ses concurrents. Ainsi, la multinationale a réussi à plusieurs reprises à éviter les interdictions du paraquat et a continué à réaliser des profits élevés avec ce produit hautement toxique.

Rundschau, SRF, 24 mars 2021

Des dizaines de milliers d'adultes et d'enfants sont déjà morts à cause du paraquat. Selon des estimations, une cuillerée suffit à tuer, et il n'y a pas d'antidote.

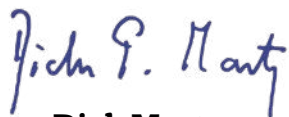


PERSPECTIVES POUR L'ANNÉE 2022

Nous sommes heureux d'avoir pu mener à bien, en 2021, le processus de transition qui a conduit d'une campagne de votation enflammée à une pérennisation de cet important travail que nous menons en faveur d'une loi efficace sur la responsabilité des multinationales.

Nous avons également eu l'occasion de planifier les priorités pour l'année à venir : nous comptons d'une part adresser une pétition géante au Conseil fédéral pour exiger que la Suisse se dote d'une loi forte et efficace sur la responsabilité des multinationales, d'autre part tenir le public informé des développements rapides en Europe dans ce domaine. Il est urgent d'entreprendre de telles actions puisque, au lieu de se rallier aux tendances internationales, le Conseil fédéral a décidé d'affaiblir encore le contre-projet alibi, qui était déjà fort peu satisfaisant. En 2020, la conseillère fédérale Karin Keller-Sutter s'était pourtant opposée à notre initiative en martelant que le Conseil fédéral souhaitait une loi suisse coordonnée au niveau international.

Pour faire aboutir notre pétition, nous devons une nouvelle fois compter sur l'engagement de toutes nos sympathisantes et tous nos sympathisants. Un grand merci d'avance pour votre soutien !



Dick Marty

Membre du comité
de la Coalition pour des
multinationales responsables



Chantal Peyer

Membre du comité
de la Coalition pour des
multinationales responsables

IMPRESSUM

**Coalition pour des
multinationales responsables**

Monbijoustr. 31
Case postale
3001 Berne

info@responsabilite-multinationales.ch
www.responsabilite-multinationales.ch
031 390 93 36

GRÂCE A VOTRE CONTRIBUTION, NOTRE TRAVAIL POURRA SE POURSUIVRE EN 2022

Merci d'avance pour votre don à l'aide du bulletin de versement joint ou directement via TWINT :

**Faites un don avec
TWINT !**



Scannez le code QR avec
l'app TWINT



Confirmez le montant et
le don

